



GROUPAMA COHESION

Le présent contrat est conclu entre,

**CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOURS
les Cruieux**

73480 LANSLEBOURG

et la Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole de **Entreprises-Collectivités-Courtage N°
26998**

Pour tout renseignement contactez :

Marie-Christine DURAND

09 74 50 31 46

collectivites@groupama-ra.com

N° SOUSCRIPTEUR :	14238370Q
N° DE CONTRAT :	1020 01
DATE D'EFFET :	08.12.2016
INDICES DE SOUSCRIPTION : (indices au 01/01/2015)	931,70 (F.F.B.) 0,435 (AGIRC)
ECHEANCE :	00/01
MODALITE DE PAIEMENT	

Vous avez choisi de souscrire votre contrat d'Assurance COHESION à GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE et nous vous remercions de votre confiance.

Comme convenu avec votre Conseiller GROUPAMA, nous vous adressons vos conditions personnelles qui indiquent précisément les garanties que vous avez choisies.

Elles sont accompagnées des **Conditions Générales (modèle COH01 – 3350-225964)**, dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire.

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr

779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LA PRESENTATION DU RISQUE

> Présentation de la structure

- Activités exercées : **ACTIVITES COMMERCIALES/DE PRODUCTION/DE SERVICE**
- Activité principale : **Commerce Production**
- Budget de l'association : **2 514 000 €**
- Nombre d'adhérents : **10 000**
- Nombre de membres : **20**

> Désignation des risques à assurer

Bâtiment numéro 1			
Désignation	BATIMENT PRINCIPAL		
Adresse	LES CRUEUX LANSLEBOURG		
Surface		Qualité	Capital mobilier
3 501 m²		Occupant (bail avec mairie)	300 000 €

*Nord / sud
+ restes*

Bâtiment numéro 2			
Désignation	BAT VALFONTAINE + BAT DISCOTHEQUE + 4 BATS		
Adresse	HEBERGMENT LES CRUEUX LANSLEBOURG		
Surface		Qualité	Capital mobilier
1 538 m²		Occupant (bail avec mairie)	100 000 €

→ (Fontaine ou chasse forêt)

Bâtiment numéro 3			
Désignation	HEBERGEMENT SAISONNIER ET TOURISTIQUE SALLE DE REUNIONS		
Adresse	TERRASSE LES CRUEUX LANSLEBOURG		
Surface		Qualité	Capital mobilier
850 m²		Propriétaire Occupant	70 000 €

à l'ouest

Bâtiment numéro 4			
Désignation	APPARTEMENT POUR LOGER LES SAISONNIERS		
Adresse	QUARTIER NAPOLEON		
Surface		Qualité	Capital mobilier
100 m²		Locataire	4 000 €

Bâtiment numéro 5			
Désignation	REFUGE DE PLUME		
Adresse	REFUGE DE PLUME		
Surface		Qualité	Capital mobilier
150 m²		Locataire	4 000 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LA RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE

Garanties souscrites

Responsabilité civile vie associative	OUI
<i>Extensions</i>	
RC ORGANISATEUR MANIFESTATIONS + 500 pers.	NON
RC MANIFESTATION AERIENNE	NON
RC MANIF.VTM	NON
RC MANIFESTATION SPORTIVE	NON
BANQUETS DE + 300 COUVERTS	NON
FEUX D'ARTIFICES	NON
SERVICE D'ORDRE MILITAIRE, MOTORISE	NON
RC LOCATION TEMPORAIRE DE SALLE > 21 jours	NON

week end promo ?

RESPONSABILITE CIVILE ASSOCIATIVE		
GARANTIES	CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Tous dommages confondus	15.000.000 € (*)	
<i>Sous réserve des sous limites suivantes :</i>		
- Dommages d'intoxication alimentaire	5.411.600 €	SANS
- Dommages matériels	2.705.800 €	276 €
* responsabilité objets et animaux confiés	67.645 €	276 €
* responsabilité immeubles confiés	1.352.900 €	276 €
- Dommages immatériels consécutifs	1.352.900 €	276 €
- Faute inexcusable	3.000.000 € (*)	SANS
- Vol du fait des préposés	20.294 €	276 €
- Défense	20.294 €	SANS

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
 Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

RC après Travaux ou Livraison Montant des travaux ou des produits	OUI
--	-----

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU ACHEVEMENT DE TRAVAUX		
GARANTIES	CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	1.500.000 € (*)	SANS
<i>Dont:</i>		
- Dommages immatériels non consécutifs	675.450 €	SANS
- Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	67.545 €	276 €

RC Organisateur de voyages Budget voyages Zone de voyage	OUI 28000 €
--	----------------

RESPONSABILITE CIVILE ACTIVITE D'ORGANISATION ET/OU DE VENTE DE VOYAGES ET/OU DE SEJOURS TOURISTIQUES		
GARANTIES	CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Tous dommages confondus	500.000 € (*)	
- Dommages corporels		SANS
- Dommages matériels et immatériels		276 €
<i>Dont</i>		
- Pertes destruction de pièces ou de documents confiés	67.645 €	276 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr - 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

RC Atteinte environnement site classé Nature du site	OUI Piscine, Patinoire, Camping
--	--

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT		
GARANTIES	CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels)	775.000 € (*)	SANS
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	405.870 €	
- Frais de réduction prévention	67.645 €	

RC Dirigeants sociaux Capitaux souscrits Nombre de dirigeants	OUI 40000 € 20
--	-----------------------------

RESPONSABILITE CIVILE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS		
GARANTIES	CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Tous dommages confondus	40 000 € (*)	SANS
<u>Dont:</u>		
- Frais de défense (honoraires d'enquête, d'instruction, d'expertise ou d'avocat et frais de procès)	27.058 €	SANS

(*) Montants non indexés

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LES GARANTIES DEFENSE

Garanties souscrites	
Informations Juridiques Téléphoniques	OUI
Défense Juridique	OUI

DEFENSE JURIDIQUE		
GARANTIES	CAPITAUX (*) par sinistre & par an	FRANCHISES
Défense juridique	30.500 € par année d'assurance dont 15.250 € par litige	
- Budget amiable	765 €	Seuil d'intervention 380 €
- Budget judiciaire	Par litige Expertise judiciaire 2.300 €	Seuil d'intervention 765 €
* Avoué et huissier de justice	Dans la limite des textes régissant leur profession	
* Frais d'avocats	Frais réels sur justificatifs	
* Honoraires d'avocats	Dans la limite du barème ci-dessous:	
- Assistance à instruction (coût horaire)	120 €	
* Ne pouvant excéder	855 €	
- Assistance à une expertise (coût horaire)	110 €	
* Dans la limite maximale par opération de	430 €	
- Représentation devant une commission	385 €	
- Ordonnance sur requête	305 €	
- Référé (par ordonnance)	475 €	
- Assistance pendant la garde à vue (forfait)	155 €	
- Visite en prison (forfait)	155 €	
- Médiation pénale	305 €	
- Juge des libertés et de la détention	385 €	
- Chambre de l'instruction	535 €	
- Tribunal de police	535 €	
- Tribunal correctionnel	855 €	
- Tribunal d'instance et autres juridictions	765 €	
- Tribunal de grande instance, commerce, administratif	915 €	
- Conseil des prud'hommes :		
* Conciliation	385 €	
* Bureau de jugement	610 €	
* Juge répartiteur	230 €	
- Tribunal des affaires de sécurité sociale	535 €	
- Appel	915 €	
- Cour de cassation, Conseil d'Etat	1 830 €	
- Transaction menée à son terme	535 €	
- Suivi de l'exécution	80 €	

INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES		
GARANTIES	CAPITAUX	FRANCHISES
Service d'informations générales et documentaires sur simple appel téléphonique au 04.72.85.58.29	Sans limitation	Sans franchise

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LES GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

GARANTIES NON SOUSCRITES

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LES GARANTIES ASSISTANCE

Assistance santé	NON
Assistance aux dirigeants en déplacement	NON
Assistance voyages de groupes	NON
Assistance aux locaux	OUI

ASSISTANCE AUX LOCAUX		
PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	LIMITES DES PRESTATIONS (TTC) non indexées
LOCAUX SINISTRES		
<i>Retour anticipé de l'assuré sur les lieux du sinistre</i>	Prise en charge du retour anticipé	Billet train 1ère classe ou avion classe tourisme
<i>Remise en état des locaux</i>	Recherche des corps de métiers susceptibles d'assurer la remise en état de vos locaux	Mise en relation sans prise en charge
<i>Gardiennage des locaux</i>	Mise en place d'un agent de sécurité	72h maximum
<i>Nettoyage des locaux</i>	Frais de nettoyage des locaux	à concurrence de 120 €
<i>Recherche d'un local provisoire</i>	Organisation de la recherche de locaux de remplacement	sans prise en charge
<i>Transfert du matériel, mobilier et marchandises</i>	Location d'un véhicule utilitaire permis B	à concurrence de 305 €
<i>Stockage du matériel</i>	Location d'un entrepôt	à concurrence de 460 €
<i>Réparations provisoires</i>	Prise en charge des frais engagés en complément de la garantie d'assurance et uniquement pour les événements : - Dégâts des eaux et gel ayant pris naissance à l'intérieur des locaux; - Vol (et/ou tentative) avec effraction	à concurrence de 80 €
VOL OU PERTE DES CLES DES LOCAUX DE VOTRE ASSOCIATION		
<i>Intervention d'un serrurier</i>	Prise en charge des frais engagés	à concurrence de 155 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LES GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS

LIMITATION CONTRACTUELLE D'INDEMNITE
Suite à un sinistre, le montant de l'indemnité ne pourra excéder la somme de 15.000.000 € (Montant non indexé)

BATIMENT 1			
GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Incendie et risques annexes > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
	OUI	300 000 €	276 €
	OUI	6 893 €	276 €
	OUI	20 678 €	276 €
	OUI	20 678 €	551 €
Evénements climatiques > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	827 €
	OUI	300 000 €	276 €
	OUI	6 893 €	276 €
	OUI	20 678 €	276 €
	OUI	20 678 €	551 €
Dégâts des eaux - gel > Bâtiment <i>dont recherche de fuite</i>	OUI	Montant des dommages 4 136 €	276 € 276 €
	OUI	300 000 €	276 €
	OUI	6 893 €	276 €
	OUI	20 678 €	276 €
	OUI	20 678 €	551 €
	OUI	2 757 €	276 €
Bris de glace > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
Détériorations immobilières suite à vol > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

BATIMENT 2			
GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Incendie et risques annexes > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	100 000 €	276 €
- Archives		6 893 €	276 €
- Objets de valeur		20 678 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		20 678 €	551 €
Evénements climatiques > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	827 €
> Contenu des bâtiments	OUI	100 000 €	276 €
- Archives		6 893 €	276 €
- Objets de valeur		34 463 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		20 678 €	551 €
Dégâts des eaux - gel > Bâtiment <i>dont recherche de fuite</i>	OUI	Montant des dommages 4 136 €	276 € 276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	100 000 €	276 €
- Archives		6 893 €	276 €
- Objets de valeur		34 463 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		20 678 €	551 €
- Recherche de fuite		2 757 €	276 €
Bris de glace > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
Détériorations immobilières suite à vol > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

BATIMENT 3			
GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Incendie et risques annexes > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	70 000 €	276 €
- Archives		6 893 €	276 €
- Objets de valeur		20 678 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		20 678 €	551 €
Evénements climatiques > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	827 €
> Contenu des bâtiments	OUI	70 000 €	276 €
- Archives		6 893 €	276 €
- Objets de valeur		34 463 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		20 678 €	551 €
Dégâts des eaux - gel > Bâtiment <i>dont recherche de fuite</i>	OUI	Montant des dommages 4 136 €	276 € 276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	70 000 €	276 €
- Archives		6 893 €	276 €
- Objets de valeur		34 463 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		20 678 €	551 €
- Recherche de fuite		2 757 €	276 €
Bris de glace > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
Détériorations immobilières suite à vol > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

BATIMENT 4			
GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Incendie et risques annexes > Bâtiment	NON	Montant des dommages	276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	4 000 €	276 €
- Archives		4 000 €	276 €
- Objets de valeur		4 000 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		4 000 €	551 €
Evénements climatiques > Bâtiment	NON	Montant des dommages	827 €
> Contenu des bâtiments	OUI	4 000 €	276 €
- Archives		4 000 €	276 €
- Objets de valeur		4 000 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		4 000 €	551 €
Dégâts des eaux - gel > Bâtiment <i>dont recherche de fuite</i>	NON	Montant des dommages 4 136 €	276 € 276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	4 000 €	276 €
- Archives		4 000 €	276 €
- Objets de valeur		4 000 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		4 000 €	551 €
- Recherche de fuite		2 757 €	276 €
Bris de glace > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
Détériorations immobilières suite à vol > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

BATIMENT 5			
GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Incendie et risques annexes > Bâtiment	NON	Montant des dommages	276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	4 000 €	276 €
- Archives		4 000 €	276 €
- Objets de valeur		4 000 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		4 000 €	551 €
Evénements climatiques > Bâtiment	NON	Montant des dommages	827 €
> Contenu des bâtiments	OUI	4 000 €	276 €
- Archives		4 000 €	276 €
- Objets de valeur		4 000 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		4 000 €	551 €
Dégâts des eaux - gel > Bâtiment <i>dont recherche de fuite</i>	NON	Montant des dommages 4 136 €	276 € 276 €
> Contenu des bâtiments	OUI	4 000 €	276 €
- Archives		4 000 €	276 €
- Objets de valeur		4 000 €	276 €
- Contenu des installations frigorifiques		4 000 €	551 €
- Recherche de fuite		2 757 €	276 €
Bris de glace > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €
Détériorations immobilières suite à vol > Bâtiment	OUI	Montant des dommages	276 €

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

GARANTIES ACQUISES POUR LES BATIMENTS DESIGNES CI-DESSUS			
GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Garanties annexes			
- perte d'usage - perte de loyer - frais de déplacement et de remplacement mobilier - frais complémentaires de relogement	OUI	A concurrence des frais justifiés dans la limite d'un an de valeur locative ou de loyer pendant le temps nécessaire, à dire d'expert, à la remise en état des biens sinistrés	Sans
- remboursement de la cotisation "dommages-ouvrage"		A concurrence de la cotisation	
- aménagement et embellissement		A concurrence des dommages	
- frais de démolition et déblais		A concurrence des frais justifiés	
- frais de clôture provisoire et de gardiennage		A concurrence des frais justifiés	
- frais d'ingénierie		5 % de l'indemnité versée	
- perte financière sur aménagement		A concurrence des dommages	
- frais de reconstitution des documents et archives non informatiques		A concurrence des frais justifiés dans la limite de 19 535 €	
- honoraires d'expert		A concurrence des frais justifiés dans la limite de 5 % du montant de l'indemnité	
RC IMMEUBLE			
- Responsabilité civile propriétaire ou occupant d'immeuble - Recours des locataires - Recours des voisins et des tiers	OUI	A concurrence des dommages A concurrence des dommages 2 412 409 €	Sans
VOL			
Contenu des bâtiments - Objets de valeur - Fonds et valeurs	OUI	200 000 € 20 678 € 15 000 €	551 €
DOMMAGES ELECTRIQUES			
Bâtiment Contenu	OUI OUI	103 389 € 40 000 €	276 €
CATASTROPHES NATURELLES			

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

Bâtiment	OUI	Dans la limite des garanties souscrites par bâtiment	Fixée par la réglementation (**)
Contenu	OUI		
ATTENTATS			
Bâtiment	OUI	Dans la limite des garanties souscrites par bâtiment	Franchise de la garantie Incendie
Contenu	OUI		

(**) 10 % des dommages matériels directs non assurables, par établissement et par évènement, avec un minimum de 1 140 €, sauf en ce qui concerne les dommages imputables aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et/ou à la réhydratation brutale des sols, pour lesquels le minimum de franchise est fixé à 3 050 €.

Dans une commune non dotée d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle, la franchise est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues prises pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de la nouvelle constatation, selon les modalités suivantes :

- première et deuxième constatations : application de la franchise,
- troisième constatation : doublement de la franchise,
- quatrième constatation : triplement de la franchise,
- cinquième constatation et constatations suivantes : quadruplement de la franchise.

Ces dispositions cessent de s'appliquer à compter de la prescription d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque faisant l'objet de la constatation de l'état de catastrophe naturelle dans la commune concernée.

Elles reprennent leurs effets en l'absence d'approbation du plan précité dans un délai de quatre ans à compter

de la date de l'arrêté de prescription du plan de prévention des risques naturels. Toutefois, les constatations

de l'état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 29 décembre 1999 ne sont pas prises en compte pour les modalités d'application.

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LES GARANTIES PERTES FINANCIERES

GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
Perte d'exploitation suite à : - Incendie et risques annexes - Evénements climatiques - Catastrophes naturelles - Attentats Durée d'indemnisation	OUI	1 300 000 € 12 mois	3 jours ouvrés avec mini de 896 € Portée à 1 140 € pour les catastrophes naturelles en application de la réglementation
Perte d'exploitation suite à : - Dégâts des eaux Durée d'indemnisation	OUI	1 300 000 € 12 mois	3 jours ouvrés avec mini de 896 €
Perte d'exploitation suite à : - Dommages aux appareils électriques Durée d'indemnisation	OUI	1 300 000 € 12 mois	3 jours ouvrés avec mini de 896 €
Perte d'exploitation suite à : - Bris de machines et des appareils informatique de production Durée d'indemnisation	NON	12 mois	3 jours ouvrés avec mini de 896 €
Perte d'exploitation suite à : - Fermeture administrative Durée d'indemnisation - Honoraires d'expert	NON	12 mois A concurrence des frais dans la limite de 5 % du montant de l'indemnité	3 jours ouvrés avec mini de 896 € Sans

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
 Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LES GARANTIES BRIS DE MACHINES

GARANTIES NON SOUSCRITES

LES GARANTIES MULTIRISQUE MACHINES ET INFORMATIQUE

MULTIRISQUE MACHINES ET INFORMATIQUE			
GARANTIES SOUSCRITES		CAPITAUX par sinistre et par an	FRANCHISES
<ul style="list-style-type: none"> - Incendie et risques annexes, événements climatiques, dégâts des eaux, vol, bris, catastrophes naturelles, attentat <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais supplémentaires d'exploitation - Frais de reconstitution des médias - Frais de déplacement et remplacement - Honoraires d'experts 	OUI	<p>25 000 €</p> <p>25 % de la somme assurée en bris</p> <p>25 % de la somme assurée en bris</p> <p>A concurrence des frais justifiés dans la limite d'un an de loyer pendant le temps nécessaire à la remise en état des locaux à dire d'expert</p> <p>A concurrence des honoraires justifiés dans la limite de 5 % du montant de l'indemnité</p>	<p>1% de la valeur de la machine avec un Minimum de 276 €</p> <p>Catastrophes naturelles : selon la réglementation en vigueur</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">SANS</p>

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
 Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

GARANTIES NON SOUSCRITES

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LES CLAUSES PARTICULIERES

ACTIVITES :

Jacuzy, salle de musculation et de massages sont gérés directement par l'association.

D'autres activités sportives sont proposées par l'intermédiaire des prestataires qui sont mis en relation avec les clients telles que :

sorties vtt, canyoning, parc aventure, tir à l'arc, escalade, rafting, aquarando, paintball, initiation à la plongée en piscine, plongée en lac de montagne, équitation, biathlon, tir à la carabine au laser, aquasphère, luge d'été, ski akpin et ou nordique, sorties raquettes, promenades chiens de traîneaux, via ferrata.

Elle propose des activités culturelles, visite de musées, fermes et gestion de la piscine.

L'association accueille des touristes en hébergement (gîte et repas avec 380 lits de capacité, 100 000 repas servis par an).

La garantie pertes d'exploitation est accordée uniquement pour les risques N1 (Bat principal) N2 (ensemble de 6 bâtiments) et N3 (hébergement touristique et saisonnier). Cette garantie est volontairement limitée à 1 300 000 € sur 12 mois.

CLAUSE CONCERNANT LES RISQUES N°1 et N°2

L'assuré agit pour son compte en tant que locataire et pour le compte de la commune de Lanslebourg, propriétaire, cela en conformité avec le bail emphytéotique d'une durée de 40 ans enregistré en étude notariale le 06/12/1999.

La garantie RC organisation et/ou vente de voyages et ou de séjours est accordée dans la limite de l'agrément préfectorale.

GARANTIE MARCHANDISES EN CHAMBRE FROIDE ET OU EN CONGELATEUR

Elle est acquise à concurrence de 3050 FFB par sinistre avec application d'une franchise de 0,60 FFB par sinistre, suite aux événements suivants dans la mesure où ils sont garantis :

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

- incendie et risques annexes
- dommages électriques
- catastrophes naturelles
- attentats
- bris de machines

A l'exclusion : d'une interruption de courant électrique d'une durée inférieure à 12 H, de coupures consécutives à une grève avec préavis, ou non paiement de factures ou à un défaut d'entretien.

Sont par ailleurs exclus, les dommages subis par les denrées périssables dont la limite de vente est dépassée ou de fait du vice propre des denrées.

PREVENTION: les installations de froid ne doivent pas rester sans surveillance plus de 48 H consécutives.

CLAUSE RESPONSABILITE CIVILE LOUEUR DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (NON AUTO MOTEURS)

La responsabilité civile loueur de 6 vélos à assistance électrique est acquise chaque année du 20/06 au 31/08.

Sont exclues les assurances « dommages aux vélos » et « responsabilité civile circulation »

MENTIONS LEGALES

Protection des données personnelles

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales ou notice d'information de votre contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse ci-après) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr.

Vous reconnaissez avoir reçu un double et pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales du contrat COHESION remis par l'Assureur.

Traitement des réclamations

En cas de réclamation (désaccord ou mécontentement) relatif à votre contrat, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou au siège de votre Caisse régionale (dont les coordonnées figurent aux présentes).

Si cette demande n'est pas satisfaite, votre réclamation peut être adressée au service « Consommateur » de votre Caisse régionale (dont les coordonnées figurent aux présentes). Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. Celle-ci sera traitée dans les deux mois au plus. Si tel n'est pas le cas, vous en serez informé.

En dernier lieu, vous pouvez recourir au Médiateur Groupama en écrivant 5/7 Rue du Centre 93199 Noisy le Grand, sans préjudice de votre droit de saisir éventuellement la justice.

Vous certifiez que les réponses ayant permis d'établir le contrat et figurant dans le présent document sont exactes.

Nous attirons votre attention sur le fait :

- que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (art. L113.8 du code des assurances),
- que toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (art. L113.9 du code des assurances),
- que vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit l'aggravation des risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur (art. L113-2 du code des assurances).

Les présentes Conditions Personnelles sont accompagnées :

des documents contractuels suivants qu'elles complètent, l'ensemble constituant le contrat d'assurance conclu entre vous et la Caisse locale Groupama : Conditions Générales (modèle 3350-225964), fiche d'information conforme à l'arrêté du 31/10/2003 décrivant le fonctionnement dans le temps des garanties de responsabilité ainsi que des conséquences de la succession de contrats ayant des modes de déclenchement différents.

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire, pris connaissance et accepté intégralement les dispositions des documents contractuels énumérés ci-dessus.

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris

LA COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle hors taxes de votre contrat est de **8 839,40 €**
dont cotisation défense juridique **703,36 €**

La cotisation exigible à l'échéance, majorée des taxes en vigueur, s'élève à **10 165,66 €**

Ce contrat se renouvelle d'année en année, **sauf dénonciation de votre part au moins 2 mois avant sa date d'échéance annuelle**, le cachet de la poste faisant foi.

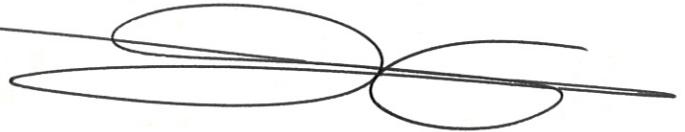
Fait en double exemplaire le 9 décembre 2016, à Lyon

POUR GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
Par délégation



Francis THOMINE
Directeur général

SIGNATURE DU SOCIETAIRE



Christophe Decœur
Directeur

ANNEXES

GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr 69251 LYON Cedex 09 - www.groupama.fr
779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des certificats mutualistes
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de contrôle Prudenciel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris